



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE LA
CIRCULATION PRESCRIT A L'OCCASION DU 81 ème
ANNIVERSAIRE DE LA GRANDE GREVE PATRIOTIQUE DE
1941**

Arrêté de Police N° 41/2022 (ST) du 01 JUIN 2022

Le Marie de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du rassemblement
organisé à l'occasion du 81 ème anniversaire de la grande grève
patriotique de 1941.

ARRETE

- Article 1** Le rassemblement organisé à l'occasion du 81 ème anniversaire de la grande grève patriotique de 1941 est prévu le dimanche 05 juin 2022 à 11h00 place Roger Salengro (face au monument aux morts).
- Article 2** La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de 10h45 à 11h45.
- Article 3** Des barrières seront mises en place par les services techniques de la commune aux endroits suivants :
- Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès
 - Rue Francois Bacquet au niveau du rond point croisement de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.
- Article 4** Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
Le 01 juin 2022

Le Maire,
Maryline LUCAS

